



separation, garde de l enfant ?

Par **momo80**, le **13/02/2012 à 23:04**

Bjr, mon conjoint me quitte pour sa collègue nous avons une fille de 4 ans et ça fait 7 mois qu'il me trompait, c'est moi qui l'ai découvert, il souhaiterait la garde alterné et moi je ne veux pas lui donner, je sais je suis sous la colere et qu il l aura quand même mais si je demande la garde ai-je des chances de l'avoir et lui ne la voir qu'un we sur 2 et moitié des vacances ? sachant qu'il a laissé à sa mère notre fille pendant que je travaillais pour aller voir sa maitresse (j ai tout noté : dates etc.)
merci pour vos réponses

Par **Louxor_91**, le **16/02/2012 à 15:33**

le fait qu'il vous ait trompé n'a rien à voir avec la garde de votre enfant ! Il l'a laissée à sa mère en garde ? et alors ? en quoi est ce choquant ? parce qu'il allait voir sa maitresse... Il semblerait que vous vouliez le punir parce qu'il vous a menti... Etes vous certaine que de mêler la garde de votre enfant à vos histoires d'adultes soit une bonne chose ? Vous parlez de conjoint; mariés donc ?

Par **alexjuri**, le **29/02/2012 à 13:42**

Bonjour,
j'ai été dans votre cas et j'ai été compréhensif avec mon ex conjointe en me disant qu'il fallait essayer de garder de bonnes relations, 6 ans apres le divorce par consentement mutuel et garde alternée consentie, je risque de perdre le droit de visite de mon fils qui ne veut plus me voir. La situation n'est peut être pas la même entre un pere et une mere, mais je puis vous recommander de ne rien lacher, d'abord il faut un divorce pour faute, s'il existe c'est bien qu'il faut que la société et l'individu soit convaincu qu'il n'a pas agit de façon droite et même si c'est plus long faites le, il faut le faire et demandez la garde ou en tout cas battez vous pour cela que votre enfant le constate. Car à terme la personne qui n'a pas été condamnée pour ses agissement se légitime dans son comportement et fini par vous en faire porter la faute...

Par ailleurs, mon fils avait 7 ans et la garde alternée n'est vraiment pas l'idéal pour un enfant petit car il a du mal à construire ses repères, avancer que la petite a besoin de sa maman à son age et que rester au domicile de sa mere sera un environnement plus stable pour elle que celui du domicile de votre ex conjoint apres cela dépendra sans doute du type de vie qu'il mene...mais ce n'est pas à vous et surtout à la petite d'assumer les conséquences de ses

choix personnels.